19e Année.— N° 4164 Bureaux : RUE PAIN, 1. Bureaux : RUE PAIN, 1. Mercredi 16 Juin 1875

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, Hennire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS

14 JUIN

3 0/0.	64 90
4 1/2.	94 00
Emprunts (5 0/0). . . .	103 60

15 JUIN

(Service gouvernemental)

3 0/0.	64 75
4 1/2.	94 30
Emprunts (5 0/0). . . .	103 60

Service particulier du Journal de Roubaix.

Actions	Banque de France	3950 00
»	Société générale	566 00
»	Crédit foncier de France	915 00
»	Chemins autrichiens	637 00
»	Lyon	928 00
»	Est	553 00
»	Ouest	595 00
»	Nord	1200 00
»	Midi	710 00
»	Suez	671 00
6 0/0	Péruvien	68 3/8
Actions	Banque ottomane (ancienne)	666 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	582 00
Londres cour		25 27
Crédit Mobilier		220 00
Turc		42 95

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Service particulier du *Journal de Roubaix*

New-York, 15 Juin.

Change sur Londres, 4.88 ; change sur Paris, 5.15
Valeur de l'or, 116 3/4
Café good fair, 17 1/4
Café good Cargoes, 18.
Marché ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets :

Havre, 15 juin.

Cotons : Ventes 400 b. Marché calme, ton plutôt meilleur.

Liverpool, 15 juin.

Cotons : Ventes 10,000 b. Marché Soutenu.

New-York, 15 juin.

Cotons : 15 1/2. Recettes de 3 jours 5,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix

Liverpool, 15 juin

Ventes 10,000 b., disponibles soutenus, livrables offerts.

Hâvre, 15 juin

Ventes 750 b. Soutenus.

New-York, 15 juin.

Cotons 15 1/2. Orléans 94,50.
Recettes 5,000 b.

ROUBAIX 15 JUIN 1875.

Bulletin du jour

L'assemblée des actionnaires du Crédit mobilier a eu lieu hier. La démission de M. Philippart a été acceptée. Toute la liste de M. Emile Erlanger pour la nomination d'un nouveau conseil d'administration a été adoptée.

Mgr Dupanloup a repris hier la parole à l'Assemblée au sujet de l'amendement de M. Jules Ferry relatif à la collation des grades. La séance a encore été occupée par les débats sur cet article. On n'est pas allé aux voix, et la discussion reprendra aujourd'hui.

Quelques journaux publient les dispositions principales du projet de loi sur la presse, élaboré au ministère de la justice; ils disent qu'elles avaient été soumises aux ministres. Nous sommes en mesure d'assurer, dit l'agence Havas, que le projet préparé par M. le garde des sceaux n'a été communiqué ni individuellement ni collectivement aux ministres, et que le conseil n'a ouvert jusqu'ici aucune délibération sur ce projet.

Il est absolument inexact que le gouvernement russe ait l'intention d'envoyer une escadre en Grèce pour protéger les intérêts du roi Georges. Une pareille mesure ne serait nullement motivée par la situation actuelle en Grèce.

Le bruit court à Rome que M. Chiaves, député de la droite, présenterait un ordre du jour demandant la suspension de la discussion du projet de loi relatif à la sûreté publique jusqu'à ce que la commission proposée par M. Lanza ait fait une enquête sur les faits cités par M. Tajani et que la lumière soit complète à ce sujet.

Quelques députés de la droite qui, sous certaines conditions, sont disposés à accepter l'ordre du jour de M. Chiaves, doivent se réunir. En présence de la nouvelle situation faite à la Chambre par les accusations de M. Tajani l'*Opinione* conseille au ministère d'accepter la suspension de la discussion du projet.

Le droit de collation des grades académiques pour les universités libres est devenu, comme on a pu le voir par la discussion de l'Assemblée, le point capital de la loi qui se débat en ce moment. Il est probable que la question sera tranchée aujourd'hui. Nous en référant de nouveau au point de vue que nous avons indiqué dès le début, nous souhaitons que les conservateurs, sans partipris, tiennent en grande considération, au moment de voter, la couleur politique des orateurs qui ont pris part à la discussion. Ils ont pu voir que tout ce qui est radical, républicain avancé, homme du 4 septembre, s'est prononcé avec une âpreté passionnée par le maintien du monopole de la collation des grades aux facultés de l'Etat. Il nous paraît, à première vue, que c'est une caution détestable que celle de M. Jules Ferry et que les conservateurs, qui n'ont sur la matière que les idées générales, doivent se sentir plus de penchant pour la thèse soutenue par l'évêque d'Orléans que pour la thèse soutenue par MM. Ferry et Challemel-Lacour. Nous souhaitons donc que l'Assemblée tranche la question de la collation des grades dans le sens le moins restrictif.

Maintenant nous croyons devoir ajouter, pour l'édification de certains esprits honnêtement timorés qui se demandent si, avec ce droit de collation des grades donné aux facultés libres, on ne désarme pas l'Etat d'une façon excessive, en même temps qu'on ouvre la porte à des empiétements ou à des abus qui peuvent devenir préjudiciables à l'intérêt public, que dans l'économie de la loi actuellement en discussion, la création des facultés libres se trouve soumise à un ensemble de conditions, d'exigences matérielles et morales qui ne permettront pas que des fondations de ce genre puissent se produire dans un but charlatanesque ou mercantile.

Les universités libres qui sortiront de la présente loi seront évidemment des institutions d'un ordre très-sérieux. On dit que les catholiques seuls seront à même de profiter de la loi. Il est possible, mais nous n'en savons rien; dans tous les cas, rien n'empêchera une association sérieuse de savants philosophes et de libres-penseurs autorisés de se constituer et d'organiser une faculté philosophique; le public en jugera et se décidera suivant ses idées. Si Mgr l'évêque d'Orléans préside à formation d'une université catholique, M. Littré et M. Robin sont libres, de leur côté, de constituer une université positiviste. On répond que les ressources leur manqueront ; pourquoi ? Et, dans tous les cas, si les catholiques ont plus de moyens matériels, cela prouve qu'ils sont plus nombreux. Nous demandons aux démocrates au nom de quel principe démocratique on prétend les opprimer justement parce qu'ils semblent avoir de leur côté la majorité.

D'ailleurs, la faculté de collation des grades n'est pas un privilége absolu et irrévocable; il sera toujours loisible à l'Etat de la retirer à une université qui notoirement en abuserait ou qui avilirait les grades par la facilité qu'elle mettrait à les accorder.

D'ailleurs, puisque nous sommes en démocratie, il faut tenir compte de l'opinion publique, le juge souverain et sans appel. Comment? voici une nation d'électeurs où chaque citoyen est présumé apte à décider de toutes les questions politiques, et vous n'admettez pas que ce citoyen souverain soit capable, étant malade ou en procès, de choisir le médecin ou l'avocat auquel il veut se confier? c'est pourtant moins épineux, vu les lumières de l'intérêt personnel, que de choisir un député!

Quant à l'Etat, il est clair que pour les fonctions qui lui appartiennent, on ne peut pas l'empêcher de rester maître de ses préférences et de sa confiance, et qu'on ne peut pas exiger que le diplôme de telle faculté plutôt que celui de telle autre ne constitue à ses yeux des titres de valeur inégale. Ceci est affaire de politique et d'appréciation. Quant aux jurys mixtes, nous les croyons très difficilement réalisables; et l'exemple de la Belgique ne nous engage pas à préconiser cette solution.

Voici la suite du discours prononcé par Mgr Dupanloup dans la séance de samedi :

Mgr Dupanloup. — Dans le baccalauréat, la situation n'est pas la même; dans le baccalauréat, les examinateurs ne sont pas les professeurs de l'enseignement secondaire, ce sont les professeurs des facultés, lesquels sont les supérieurs naturels des professeurs d'humanités. C'est évident! [Assentiment à droite].

L'honorable rapporteur n'a pas hésité à dire dans son impartialité et dans sa franchise, qu'il y aurait ici une infériorité, et je défie qui que ce soit de dire que l'infériorité n'est pas évidente et énorme; car, enfin, vous faites l'un supérieur et juge du haut de son siége, et vous constituez l'autre inférieur et jugé.

S'il doit en être ainsi, je vous rappellerai les paroles de notre regrettable collègue M. Saint-Marc Girardin, dont le nom a été rappelé avec un juste éloge par M. Jules Ferry. S'il en doit être ainsi, ramenez-nous aux carrières, et ne parlons plus de liberté! [Exclamations à gauche.]

Il est évident que la liberté que vous nous offrez n'est pas la liberté, n'est pas l'honneur, n'est pas la vérité; c'est la dépendance et la servitude, et nous sommes faits pour mieux que cela. [Approbation à droite.]

Mais il y a autre chose, messieurs, qui n'est pas plus grave, car rien n'est plus grave que de manquer de l'honneur nécessaire à sa fonction et à son existence, mais enfin il y a une chose grave et étrange; c'est une liberté sans libre concurrence, c'est-à-dire une anomalie et une contradiction dans les termes.

Eh bien, j'ose dire que cette contradiction, cette déception, ce mensonge, est indigne d'exister dans nos mœurs et dans les lois de la nation franche par excellence. C'est ce qui fait que tout le monde a été d'accord, parce que c'est là une question de bon sens et de bonne foi.

M. Paul Bert lui-même — certes, il n'est pas l'ennemi de l'enseignement officiel — a formellement déclaré à la tribune, où j'ai eu l'honneur de lui succéder, qu'appeler les professeurs de l'Etat, comme le veut l'honorable M. Jules Ferry, à examiner les élèves de l'enseignement supérieur libre, c'est détruire la libre concurrence entre eux. C'est, à ses yeux, une chose qui n'est ni bonne, ni juste.

Voilà ce qu'il a déclaré. L'honorable rapporteur de la commission l'a déclaré lui-même dans les termes les plus énergiques. Si on veut qu'il y ait entre eux une vraie concurrence, il faut tenir la balance égale entre l'enseignement supérieur libre et l'enseignement supérieur public.

Il ajoute :

« L'Etat ne peut refuser l'égalité sans s'accuser lui-même, sans anéantir la libre concurrence. »

Et, enfin :

« Il nous a paru juste de mettre les concurrents sur le pied d'une parfaite égalité. »

« Du moment qu'il y a concurrence, peut-on faire passer un des concurrents par le jugement de l'autre ? » disait un des collègues de M. Laboulaye à la commission de 1870.

M. Ravaisson, secrétaire général du conseil supérieur de l'instruction publique, proclamait l'impossibilité, si l'on veut qu'il y ait une vraie concurrence, de faire juger impartialement les élèves des facultés libres par les professeurs des facultés de l'Etat.

« Nul, disait-il, ne doit être à la fois juge et partie. »

M. Guizot, de son côté, disait :

« Lorsque des établissements sont de différente nature et par le fond des idées et par le but qu'ils se proposent donner, les uns pour juges aux autres, c'est renoncer à l'impartialité, et à la concurrence. » Eh bien, messieurs, voilà ce que vous propose l'honorable M. Jules Ferry et ce qu'il veut que vous acceptiez dans son amendement.

Les témoignages contraires que vous venez d'entendre sont décisifs, parce que c'est du bon sens et de la bonne foi, et qu'ils ne peuvent être contredits en aucune façon, à moins de changer la valeur du langage humain.

Pour tout regard attentif, il est évident qu'il n'y a pas là libre concurrence. Quelle concurrence voulez-vous qu'il y ait entre des écoles entre des professeurs placés vis-à-vis les uns des autres dans une telle inégalité; les uns dans une supériorité décisive, et les autres, toujours chapeau bas? (Très bien! très-bien! à droite. — Rumeurs et dénégations à gauche.

Eh bien, messieurs, c'est cela que vous feriez! Je vais vous le démontrer tout à l'heure par des faits positifs; car il y a ici une autre chose, quoi qu'en ait dit M. Jules Ferry, quelque chose de très-grave et qui est le fond même de la loi, à savoir les motifs de cette loi : il n'en est tenu absolument aucun compte dans l'amendement de M. Ferry. C'est comme si cela n'existait pas.

Dans ce système, je vous le demande, que devient la liberté des méthodes ? M. Jules Ferry a traité cette liberté des méthodes avec une aisance et un dédain dont j'ai été tout à fait étonné. Mais cette liberté des méthodes, c'est le fond même de la liberté d'enseignement, il ne faut pas l'oublier! Que deviennent, sans la liberté des méthodes, les efforts généreux, les travaux incessants, les progrès, le développement scientifique, l'émulation des lettres ? Tout cela a été jusqu'ici entravé, arrêté par le monopole de l'enseignement et les examens.

L'honorable M. Jules Ferry, je ne dirai pas a osé nous dire, mais enfin nous a déclaré qu'il n'y a jamais plus d'émulation, plus de vigueur dans les études que quand une seule puissance, la puissance de l'Etat, décerne les grades et fait les examens. Il a donc oublié les graves paroles des membres les plus éminents de l'Académie des sciences dans la mémorable délibération dont je vous ai cité les textes, dans un précédent discours ?

Ces hommes, d'une autorité si haute, si compétente, déclaraient que le monopole de l'université, — ce sont leurs propres expressions, messieurs, — « a tué l'enseignement supérieur et nous conduirait à l'ignorance absolue. »

En présence de telles déclarations, que deviennent les assertions de M. Jules Ferry?

Il a donc oublié absolument ce qui se passe aujourd'hui et dont ces messieurs ont fait des plaintes si justes et si amères? Il ne prévoit donc pas ce qui se passera encore.

Qu'arrivera-t-il dans son système? C'est que tous les établissements, tous les professeurs, tous les élèves seront soumis au même régime, aux mêmes méthodes, aux mêmes programmes, tous tireront le souffle et la vie d'un centre commun, qui n'y pourra suffire. De là viendra l'essoufflement, l'apoplexie au cœur, un froid glacial aux extrémités. [Rumeurs à droite. — Assentiment à droite.]

Ce qui se passera, messieurs, je vais vous le dire, car c'est ce qui se passe aujourd'hui.

Il n'y a personne parmi vous, pas un père de famille qui ne puisse l'expérimenter. On ira prier respectueusement MM. les examinateurs de l'Etat de vouloir bien venir dans les universités en sous-ordre, dans ces universités préparatoires. Là on étudiera leurs goûts, leurs systèmes, leurs méthodes, leurs questionnaires, leurs livres, on achètera leurs livres... (C'est cela. — Très-bien à droite); on voudra se modeler sur eux, en un mot on se conformera entièrement à l'enseignement de l'Etat, afin de ne pas faire échouer les élèves qu'on présentera à l'examen.

Mais je vous le demande, est-ce que la liberté est faite pour cela? Vous, messieurs, qui parlez tant de liberté, vous devez en avoir le sentiment : est-ce que la liberté, je le répète, est faite pour cela? Elle est faite pour favoriser l'élan généreux des esprits, l'essai des méthodes nouvelles.

Mais les méthodes nouvelles doivent faire échouer aux examens, on n'essayera rien; vous n'auriez plus aucune liberté d'investigation, aucune liberté d'exposition, et ce sera plus que ce mandarinat fermé dans lequel on s'endort, cette lourde apathie que vous signalait naguère M. Dumas dans la délibération des membres de l'Académie des sciences que je rappelais tout à l'heure; ce sera cette porte rouillée dont parlait M. Charles Sainte-Claire Deville, « et que rien ne peut faire tourner sur ses gonds depuis tant d'années. »

Ce ne sera plus la féconde et généreuse émulation qui animait les universités françaises dans le passé, et qui, aujourd'hui encore, fait la force et l'honneur des universités d'Allemagne. (Très-bien ! à droite.)

M. Jules Ferry nous demandait, tout à l'heure s'il y avait plusieurs méththodes médicales, plusieurs méthodes de l'enseignement du droit. Je lui réponds, avec l'honorable rapporteur de la commission, M. Laboulaye : Oui, il y a pour l'enseignement du droit deux méthodes. Tout le monde le sait : il y a la méthode professionnelle qui donne à l'enseignement du droit son caractère professionnel, qui fait l'homme de loi.

Puis il y a la méthode philosophique, la méthode historique, qui fait l'homme des lois, le grand magistrat et le grand jurisconsulte. (Marques d'adhésion sur divers bancs.)

Je demande si un jeune homme qui aura étudié avec un grand professeur la méthode philosophique, la méthode historique, et qui se présente à un examen où on l'accable de questions sur des détails qui lui ont échappé, je demande si ce jeune homme ne se trouvera pas ainsi placé dans un état d'infériorité parce qu'on ne tiendra aucun compte des supériorités d'esprit qu'il peut avoir; on s'en tiendra à la lettre, qui tue, pour laisser de côté l'esprit, qui élève et vivifie. (Très-bien! à droite.)

Vous demandiez encore s'il y avait deux méthodes d'enseignement médical. Hélas, oui, il y en a deux, c'est incontestable. Parmi il y a diverses méthodes dans l'enseignement des lettres, dans l'enseignement des grandes littératures grecque, latine et française.

Depuis quelques temps on y a ajouté l'épigraphie, l'archéologie, la philologie, la linguistique, faudra-t-il savoir tout cela pour savoir les grades de l'Etat? Sans vouloir rallumer des querelles qui sont éteintes, je dirai que l'honorable M. Jules Simon, ce ministre si intelligent, a proposé des méthodes toutes nouvelles, très-différentes des anciennes méthodes. Pour qui se prononcera-t-on? Si tel professeur se déclare pour telle méthode, il court le risque d'échouer aux examens.

Et du reste, on a rappelé le nom de M. Saint-Marc-Girardin; je suis bien aise de vous citer quelques paroles de lui. C'est un homme dont j'ai conservé un doux et profond souvenir, un homme que j'ai trouvé parfaitement libéral et sincère. Dès 1845, et dans les grandes luttes de 1849, il nous a soutenus avec une énergie constante et une fidélité qui ne se démentit jamais.

Voix nombreuses. — C'est vrai ! C'est vrai ! Très-bien !

Mgr Dupanloup. — Voici ses paroles; vous allez voir, messieurs, qu'il ne parle pas avec l'aisance de M. Jules Ferry de la liberté des méthodes.

« Où sera donc la liberté des méthodes, je vous le demande? Lorsqu'une méthode nouvelle se produit, lorsqu'elle vient en quelque sorte devant le jury de capacité pour se faire reconnaître, pour recevoir son investiture, qui est-ce qui jugera son efficacité, sa valeur ? Ce sera encore l'esprit universitaire ! L'esprit universitaire, il est excellent dans vos établissements publics; ne le mettez pas dans vos établissements privés, ou alors ne faites pas de loi; car s'il est d'un côté et de l'autre, je ne sais pas à quoi sert la loi qui a voulu établir la division, la concurrence. »

[illegible] une concurrence sérieuse. Nous ne pas jouer la comédie. » [Réclamations à gauche. — Assentiment à droite].

Ah ! oui, il faut le dire, cela, messieurs, il ne faut pas jouer la comédie. [Oui ! oui ! — Bravos et applaudissements à droite.]

Tout est sérieux ici : la concurrence, la liberté des méthodes, tout cela est aussi sérieux que possible; et si j'en parle avec cette ardeur et cette énergie, c'est que, depuis quarante ans, dans le fond de mon âme et dans mon dévouement à la jeunesse française, j'ai trouvé qu'il n'y a rien de plus sérieux pour elle que tout cela, après et avec les enseignements de la foi. [Vive approbation et applaudissements à droite.]

(A suivre).

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Paris, 14 juin.

Tous nos journaux, naturellement, parlent de la revue d'hier et sont d'accord pour célébrer la bonne tenue de nos soldats de toute armes. Je les ai vus hier d'assez près pour pouvoir vous dire que ces éloges sont mérités, et que l'aspect des trente-cinq mille hommes environ réunis hier sur l'Hippodrome de Longchamps devait donner à l'étranger une excellente idée de notre nouvelle armée.

Une foule qu'on peut évaluer à plus de 100,000 personnes entourait le champ de courses; elle suivait d'un œil attentif et avec une vive sympathie les moindres mouvements des troupes avant, pendant et après la revue, mais, il faut bien le dire, je n'ai pas trouvé à cette foule l'aspect joyeux des foules d'autrefois dans les grandes fêtes nationales. Point de cris, point d'élan, point d'enthousiasme : il semblait que quelque chose manquait à la fête, et soyez sûr qu'elle eût été plus gaie et complète si la foule avait eu l'occasion de crier : vive le roi, ou vive l'empereur. Sans doute après le défilé, au moment où le maréchal quittait le champ de courses on a entendu quelques cris isolés de vive Mac-Mahon et de vive la République! Le maréchal Canrobert assistait à la revue en bourgeois; il a été reconnu au moment où il sortait de la tribune et acclamé. La revue finissait à peine, que la pluie s'est mise à tomber abondamment : ce fut alors à travers le Bois-de-Boulogne un sauve-qui-peut général, et le retour des voitures et des piétons ressemblait à une déroute. Les cochers mettaient effrontément leurs voitures aux enchères; j'en ai entendu un se dresser sur son siége et criant : Vive la pluie !

Les scandales parlementaires se suivent sans se ressembler. Cette fois il ne s'agit plus d'un faux papier, comme le papier Girerd, mais de pièces volées. Les journaux ont publié trois documents relatifs à l'élection de M. Kerjégu. On sait maintenant qui les a communiquées au rapporteur M. de Choiseul, c'est le candidat battu par M. de Kerjégu, c'est M. Foucher de Careil, ancien bonapartiste, ancien orléaniste, aujourd'hui républicain, ce qui se reconnaît du reste à ses façons d'agir. La lettre qu'il a fait publier ne fait guère honneur au sens moral de l'ex-candidat. On s'est occupé aujourd'hui de cette affaire dans les couloirs de l'Assemblée. La question reste entière en ce qui concerne l'auteur

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 16 Juin 1875.

— 34 —

PATIRA

PAR

RAOUL DE NAVERY

XII. SOUS TERRE

(Suite).

L'effroi le prenait souvent à la pensée des représailles du ciel. Si Florent se raillait de l'enfer et niait Dieu, Simon y croyait. A défaut du repentir qui eût entraîné l'expiation, il éprouvait des remords... La vue de sa fille le faisait parfois tressaillir sous l'impression d'une terreur indéfinissable. Elle était si pâle, si pâle, cette Rosette jadis fraîche et rose comme les fleurs! Un feu étrange illuminait son regard. Elle avait dans l'esprit des lueurs prophétiques. Parfois on eût dit qu'elle voyait au delà du monde réel. Sa démarche prenait quelque chose d'aérien, semblable au glissement des ombres. Son sourire gardait des mystères; son silence semblait plein de pensées. C'était une créature belle et touchante, mais dont l'aspect inquiétait. Elle ne semblait pas faite pour la terre. On pouvait croire que l'aile mystérieuse de la mort l'avait frappée, à considérer son attitude brisée, à suivre ses yeux quand ils se fixaient sur le ciel, comme si elle tentait d'en sonder les profondeurs infinies.

Rosette ne se plaignait pas; le médecin ne trouvait en elle aucun cas pathologique à signaler, et cependant elle subissait un dépérissement progressif.

Quelquefois elle adressait à son père des questions étranges.

— A quel âge précis est morte la marquise? demanda-t-elle un jour à Simon.

— Tu le sais, dix-sept ans.

— Dix-sept ans... et combien de mois?

— Que signifie cette insistance?

— Je voudrais le savoir, père.

— Dix-sept ans deux mois cinq jours...

Rosette se leva, prit un calendrier et y fit une marque au crayon.

— Qu'écris-tu là, Rosette?

— La date à laquelle moi aussi j'aurai dix-sept ans deux mois cinq jours.

— Mais que signifie...

— En vérité, dit Rosette, je ne le saurais dire... non, je ne le saurais dire... mais parfois il me semble qu'entre moi et la pauvre chère belle marquise, que j'aimais tant, il existe un lien étrange que rien ne saurait rompre, rien...

— Tais-toi! tais-toi! dit Simon : tu m'épouvantes!

Rosette serra le calendrier dans une cassette et embrassa son père.

Celui-ci la pressa sur sa poitrine avec une effusion mêlée de crainte.

— Tu m'aimes bien? lui demanda-t-il.

— Oui, bien! Vous êtes bon, honnête, loyal et tendre; comment voulez-vous que je ne vous aime pas?

— Et si je n'étais rien de tout cela?

Rosette le regarda lentement.

— Je vous porterais cette sorte de respect que l'on doit à l'auteur de ses jours... mais je ne pourrais vous aimer... jamais! jamais! jamais! Si vous manquiez de tendresse, votre froideur glacerait mon expansion... Si vous manquiez de loyauté, l'honnêteté de mon cœur se révolterait contre vous... et puis...

— Et puis, Rosette?

— Je vous regarderais à l'avance comme mon meurtrier... car, je le crois, je le crois d'une façon absolue, l'expiation du crime des pères est poursuivie dans leurs enfants... Une faute commise par vous me tuerait!

Rosette dit ces mots avec une sorte d'assurance farouche.

— As-tu juré de me désoler, Rosette? que veux-tu dire? que penses-tu?

— Eh! que puis-je penser, sinon que je vous aime, que vous me gâtez?.. Ma tendresse et mon respect n'ont de limites que votre indulgence... Vous êtes le seul être que je chérisse en ce monde... J'aimais beaucoup la marquise et Dieu l'a rappelée... Dieu l'a rappelée, c'est pour moi un grand malheur... Vous en souvenez-vous, je ne voulais pas croire qu'elle fut morte, et souvent encore mes rêves me la montrent vivante, oui, vivante! mais blanche comme son suaire, les joues couvertes de pleurs et tendant les bras vers moi...

— Ce sont des visions folles et dangereuses, Rosette.

— Je le sais, mais qu'y faire?.... Je ne les provoque ni ne les repousse... Vous le savez, toute petite, j'avais des rêves étranges et je disais des choses qui vous surprenaient tous... Aussi, père, il ne faut point vous alarmer quand vous écoutez mes songeries : l'aile du vent les chasse, les chasse loin!

Elle jeta ses bras autour du cou de son père et l'accabla de caresses.

Pour la première fois de sa vie, Simon souffrit en les recevant. Loin d'oublier les divagations de Rosette, elle l'épouvantaient.

Le souvenir de Blanche évoqué par elle avait serré son cœur comme une tenaille rougie au feu. La date inscrite par elle brillait devant ses yeux.

Il quitta Rosette presque brusquement et s'élança dans le bois.

Pendant deux heures, il marcha fiévreux, haletant.

— Je suis un misérable! pensait-il, un misérable! Si Rosette disait vrai? Dieu communique souvent ses lumières aux innocents... Si, en croyant travailler à son bonheur, je concourais à sa perte... Non, non, cela ne se peut pas! les enfants ne soldent pas les dettes du père... J'accepte le châtiment pour moi, je veux que Rosette soit riche, heureuse; je veux qu'elle devienne la femme du comte Florent, et ce sera!

Après une longue course, il rentra plus calme, et lorsque les ombres du soir ramenèrent l'heure à laquelle il descendait au cachot, il cacha dans sa poitrine un objet d'un mince volume, et quand il se trouva dans le souterrain il plaça cet objet entre les mains de Blanche endormie.

C'était un petit crucifix d'argent dont la croix s'ouvrait au pied et contenait une sainte relique, sur la banderolle de parchemin de laquelle était écrit le nom de *saint Hervé*.

Quand elle ouvrit les yeux, le lendemain matin, Blanche poussa un cri de joie et porta le crucifix à ses lèvres.

C'était la première consolation qu'elle ressentait depuis qu'elle était séparée du monde. A l'ardeur de sa prière, à l'élan de ferveur et de confiance qu'elle ressentit, elle comprit qu'elle n'était pas seule. L'Ami céleste descendait avec elle dans la prison. Elle pouvait pleurer devant l'image la plus complète et la plus divine de la douleur; elle aurait pour ses baisers les pieds et les mains percés de clous; elle s'abîmerait dans la pensée de la Passion du Golgotha pour garder la force de boire son amer calice. La foi qu'elle conservait dans son âme brilla d'une puissance nouvelle. Un espoir confiant raffermit sa pensée.

Où Dieu vient, la consolation descend.

La nuit suivante, elle veilla pour attendre Simon.

— Je vous remercie, lui dit-elle; oui, je vous remercie!

— Ecoutez, dit Simon, je suis un misérable, je le sais, un bourreau!... Si c'était à recommencer, jamais je ne donnerais ma parole.... Mais j'ai juré... j'ai juré...

La semaine suivante, Blanche trouva quelques fleurs tardives près de la cruche d'eau. Elle les prit avec une joie enfantine... Leur vague parfum lui rappelait les senteurs embaumées des parterres, les grands ombrages, les